

## Renseignements et documents à fournir

- N° de sécurité sociale sous lequel l'enfant est couvert
  - N° allocataire CAF
- Justificatif d'assurance (responsabilité civile)
  - Carnet de santé de l'enfant
- En cas de divorce : photocopie du jugement rendu par le tribunal (pour la garde des enfants)
  - Dernier avis d'imposition reçu
- Ou les 3 derniers bulletins de salaire (père et mère)
- Montant mensuel des prestations CAF
  - Tout autre justificatif de ressources
- Aide au temps libre (délivrée par la CAF)
- En cas de problème de santé, fournir le certificat médical ou PAI

Droit Annuel d'Inscription:  
**4,92€**

L'enfant ne peut fréquenter le service enfance **QU'APRÈS AVOIR CONSTITUÉ UN DOSSIER D'INSCRIPTION**

**CE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉCLARÉ COMPLET**

Seul le responsable légal peut procéder à l'inscription

## Où s'inscrire ?

En dehors des périodes d'inscription déterminées :  
au Secrétariat  
du Service Enfance/Jeunesse

### ESPACE LOISIRS MUNICIPAL

7 Rue du Chemin Vert  
18500 Mehun-sur-Yèvre  
tél.: 02.48.57.19.19  
fax : 02.48.57.01.37

[service.enfance@ville-mehun-sur-yevre.fr](mailto:service.enfance@ville-mehun-sur-yevre.fr)

## Horaires d'accueil

### LUNDI, MARDI, VENDREDI :

8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30

### MERCREDI :

8h30 à 12h15 - 13h45 à 18h00

### JEUDI :

8h30 à 12h00

### FERMETURE DU SECRÉTARIAT

LE JEUDI APRÈS-MIDI ET LE VENDREDI MATIN

(répondeur à disposition)



# Service Enfance

**ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

- ▶ **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**
- ▶ **RESTAURATION SCOLAIRE**
- ▶ **ACCUEIL DE LOISIRS**
- ▶ **NAPS (NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)**



## l'accueil révisocolaire

horaires  
LE MATIN :  
DE 7H30 À L'OUVERTURE DES CLASSES

LE SOIR :

DE LA SORTIE DES CLASSES À 18H30

LE MERCREDI :

DE LA SORTIE DES CLASSES À 12H30

l'accueil révisocolaire du château  
(ancienne école de filles, place du Général Leclerc)

Ecole maternelle du Centre  
Ecole élémentaire du Château

l'accueil révisocolaire Jules Ferry  
(boulevard de la Liberté)

Ecole élémentaire des Charmilles

l'accueil révisocolaire des Charmilles  
(boulevard de la Liberté)

Ecole élémentaire des Charmilles

l'accueil révisocolaire Marcel Jagnot  
(7 avenue Jacques Coeur)

Groupe scolaire Marcel Pagnol

## La restauration scolaire

Restaurant scolaire "Espace Joisins"

Ecole maternelle Jules Ferry

(transport par bus)

Groupe scolaire Marcel Pagnol

(transport par bus)

Restaurant scolaire du Château

Ecole maternelle du Centre

(transport par pédibus)

Ecole élémentaire du Château

Restaurant scolaire du collège  
Ecole élémentaire des Charmilles

Le tarif est calculé en fonction  
des ressources

Tout menu spécifique (allergie, régime...) fait l'objet  
d'un protocole d'accueil individualisé)

[www.ville-mehun-sur-yevre.fr](http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr)

RETROUVEZ LES MENUS SUR

## l'accueil de Joisins

l'accueil des enfants de 3 à 17 ans

Les mercredis, les nettes et les  
grandes vacances scolaires

Commune de Mehun et communes extérieures

POSSIBILITÉS D'ACCUEIL AU CHOIX :

La journée complète avec repas :

De 9h30 à 17h

La journée complète sans repas :

De 9h30 à 12h et de 14h à 17h

La demi-journée :

De 9h30 à 12h et/ou de 14h à 17h

Le mercredi en période scolaire :

De 12h à 17h (avec repas) ou de 14h à 17h

Accueil péricentre :

De 7h30 à 9h30 et/ou de 17h à 18h30

Carifs  
Mehunois : EN FONCTION DES RESSOURCES

Communes extérieures : FORFAIT

DÉDUCTIONS APPLIQUÉES : aide au temps libre

CAF et prise en charge de C.F divers.

RETROUVEZ LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS SUR  
[www.ville-mehun-sur-yevre.fr](http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr)